



Procès-verbal No 11

Séance du 18 juin 2018

Présidence : Madame Véronique Teuscher

A 18h41 **Mme Teuscher** souhaite la bienvenue à la 11^{ème} séance du Conseil communal pour la législature 2016/2021. Elle souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Messieurs les Municipaux, à Madame la secrétaire, à Mesdames les scrutatrices, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les représentants de la presse régionale ainsi qu'au fidèle public.

Mme la Présidente salue également la présence des chefs de service qui ont répondu favorablement à l'invitation de ce soir, Messieurs Vincent Daucourt, Michel Desseigne, Michel Ortega et Cédric Vallotton.

Mme Teuscher souhaite faire part de ses sincères condoléances à Mme G. Thiébaud Sacco, Conseillère communale qui a perdu son frère. Elle prie l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence.

Depuis la dernière séance, **Mme la Présidente** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes:

- le 18 avril à l'assemblée générale de l'USV
- le 24 avril à l'assemblée générale d'Entr'aide 2030
- le 25 avril à l'assemblée ordinaire de l'ASPMAD
- le 27 avril à l'assemblée générale du Musée du Fer
- le 27 avril à la visite de la centrale hydroélectrique des Clées dans le cadre d'une petite sortie du Conseil communal. Merci à Monsieur Joël Jeanmonod pour son aide précieuse à cette occasion
- le 29 avril Monsieur Marcel Anex, vice-président, a gentiment accepté de me remplacer au repas concert de la Fanfare de l'Allégresse
- le 12 mai au départ du Cross de la Dent de Vaulion organisé par le Ski-club
- le 16 mai à l'assemblée générale des Grottes au Casino
- le 23 mai à l'assemblée générale de la Fondation du Fort de Pré Giroud
- le 25 mai au repas de soutien du FC Vallorbe-Ballaigues
- le 9 juin à la visite des UMV ainsi qu'à la partie officielle du Concours international de bucheronnage
- le 13 juin à l'assemblée générale de l'Association Tourisme social Vallorbe

- Puis à venir :
- le 21 juin à la fête de la musique organisée par le Musée du fer et la commission culturelle
- le 28 juin à l'assemblée générale du Hockey club Vallorbe
- le 5 juillet à la cérémonie de promotions

Premier objet

Appel

Excusés : Messieurs Gilberto Alemanni, Hubert Bally, Pierre Bridel, Joël Jeanmonod, Jérémy Kolly, Gaétan Uldry et Didier Stramke pour un instant.

Madame Anne Rocca et Mme Line-Claude Magnenat pour un instant.

L'appel fait constater la présence de **41** conseillers/50, les 9 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

Avant de passer au vote de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** souhaite y apporter deux modifications. En effet, deux rapports n'y figurent pas et vont être traités ce soir. Les modifications apportées commencent à partir du point 9. Elle donne lecture de l'ordre du jour modifié soit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 5 du 23 avril 2018
4. Correspondance
5. Election du nouveau bureau pour l'année 2018/2019
6. Rapport de la commission permanente des finances sur les comptes 2017
7. Rapport de la commission permanente de gestion sur les comptes 2017
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 05/18 relatif à une demande de crédit de CHF 943'000.- en faveur de l'assainissement des infrastructures de la piscine
9. Rapport de la Commission d'urbanisme chargée d'examiner le préavis municipal No 06/18 relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- pour la révision du plan général d'affectation de la commune
10. Rapport de la commission permanente de gestion « Politique immobilière »
11. Préavis municipaux et nomination des commissions
12. Communications de la Municipalité
13. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
14. Divers, questions et vœux
15. Message de la Présidente

Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et sera suivi tel quel.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 10 du 23 avril 2018

Mme L. **Foretay**, demande les corrections suivantes, en page 11 et 12, pour ses interventions au sujet de la création d'une place de parc devant « La vie est belle ». Tout d'abord, il s'agit bien d'une place de parc pour la clientèle des commerces et ce n'est pas pour plaisanter qu'elle demande s'il n'est pas envisageable d'acquérir les m2 faisant partie du domaine privé.

M. Y. **Jaillet**, demande la correction suivante, en page 10, 1^{er} paragraphe, son intervention au sujet de l'ORPC :

- « *Au vu des événements, il n'a pas l'impression que cette dernière **pourra remplir son rôle*** » en lieu et place de « *ait vraiment rempli son rôle* »

Après ces deux rectifications, le procès-verbal no 10 est adopté **à l'unanimité**.

Quatrième objet

Correspondance

- **Correspondance de M. Pierre Jaillet du 9 mai 2018**
- **Réponse de la Municipalité à M. Pierre Jaillet**

Pierre Jaillet
Rue des Fontaines 15
CH-1337 Vallorbe

Municipalité de la
Commune de et à
1337 Vallorbe

Vallorbe, le 9 mai 2018

Halle des Fêtes des Prés-sous-Ville

Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,

En date des samedis 28 avril et 5 mai 2018 notre Halle des Fêtes a été louée par la Commune de Vallorbe pour des manifestations privées avec musique, à des personnes qui, sans doute, ne devaient pas beaucoup s'inquiéter du dérangement que le niveau sonore de leurs fêtes occasionnerait aux riverains.

Ces manifestations avec leur orchestre ont inondé de leurs décibels tout le voisinage et ont eu le mérite de nous garder éveillés jusqu'à 3 heures respect. 2 heures du matin. Certaines personnes en ont même été malades, d'autres ont quitté leur appartement pour se réfugier à l'extérieur de la localité chez des proches afin de pouvoir dormir.

Je comprends votre souci de rentabilité de la Halle des Fêtes, mais ne suis pas d'accord que cela se fasse au détriment de notre bien-être et surtout de notre santé. Même avec les fenêtres fermées, il était impossible de dormir ces deux nuits.

Je vous rends attentifs au fait que dans les immeubles qui entourent la Halle des Fêtes, il y a aussi des familles avec enfants !

La Halle des Fêtes ne comportant aucune isolation phonique, je vous demande donc qu'une limite du bruit occasionné par ces manifestations soit définie (au-dessous de 90 décibels) et réglementée, appliquée et respectée par les usagers, également contrôlée par votre Autorité.

Pour mémoire, je vous rappelle l'article 6 du règlement d'utilisation des salles et locaux communaux : "Le locataire veillera au respect des dispositions du règlement de police (art. 46 et ss). **Il veillera en outre à ce que la musique ne soit pas audible de l'extérieur**".

Il serait également utile pour les riverains qu'il leur soit distribué un calendrier des manifestations prévues dans la Halle des Fêtes, ceci afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

Vous souhaitant bonne réception de cette missive et vous remerciant d'avance pour votre réponse, je vous présente, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, mes salutations distinguées.



Pierre Jaillet

Copie : - Conseil communal de Vallorbe, Mme Véronique Teuscher, Présidente
- Résidents de l'immeuble, rue des Fontaines 15



Municipalité

Vallorbe, le 1^{er} juin 2018

COPIE

municipalite@vallorbe.ch
021/843 91 35

N/réf. FM / mb / 102.2

Monsieur
Pierre Jaillet
Rue des Fontaines 15
1337 Vallorbe

Manifestations à la Halle des Fêtes

Monsieur,

Votre courrier du 14 mai dernier relatif aux nuisances sonores subies lors de manifestations à la Halle des Fêtes nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Par ces lignes, nous vous confirmons que toutes les autorisations de manifestation délivrées par notre instance sont assorties d'une limite de 93 decibels à ne pas dépasser conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale son et laser.

Dans le cas faisant l'objet de votre courrier, nous vous informons que la police cantonale est intervenue le 5 mars dernier et a dénoncé et amendé le locataire de la Halle des Fêtes.

Toutefois, conscients de la gêne qui peut malheureusement découler des événements prévus à proximité d'habitations, nous avons décidé d'afficher mensuellement aux piliers publics la liste des manifestations autorisées par notre instance.

En espérant avoir ainsi satisfait à votre demande, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

S. Costantini F. Mani

Copie : Conseil communal, Mme Véronique Teuscher, Présidente

- **Correspondance de M. Vladimir Tafra du 30 mai 2018**

S'agissant d'un courrier relatif à la police des constructions et le droit du bail, celui-ci est transmis à la Municipalité en tant qu'objet de sa compétence

- **Correspondance de M. M. Hangartner du 6 juin 2018**

Michel Hangartner
Rue Louis-Ruchonnet 14
1337 Vallorbe

Vallorbe, le 6 juin 2018

Municipalité de Vallorbe
1337 Vallorbe

Concerne : pollution du réseau d'eau

Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,

Hier, mardi 5 juin, le service des eaux de la commune avait constaté un taux de turbidité anormalement élevé dans le réseau de distribution, une certaine forme de pollution à prendre au sérieux car pouvant être à l'origine de troubles physiques pour les usagers. On était donc clairement en présence d'un réel danger potentiel pour la population !

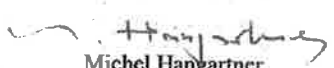
Sans tomber dans le catastrophisme, une telle situation aurait certainement mérité une **information à la population rapide et massive** (par exemple : voiture avec haut-parleur, affichage d'un avis bien visible dans de nombreux endroits de la commune, distribution de cet avis dans les principaux commerces, etc., etc.). Cela n'a malheureusement pas été le cas, preuve en est les nombreuses familles qui, le 5 juin en soirée, ne savaient encore rien ! Et même que plusieurs personnes ont été mises au courant de cet état de fait ce matin 6 juin seulement... Ceci est non seulement regrettable, mais difficilement admissible.

Sachez alors, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, que les citoyens et citoyennes de la commune ne surfent pas tous sur internet ou les réseaux sociaux, canaux qui semblent avoir été privilégiés.

Nous osons en tout cas espérer que la Municipalité va revoir de manière sérieuse la procédure d'information à la population en cas de situation grave.

Et comme dirait le syndic d'une très ancienne émission radio -le Quart d'heure vaudois- : Santé et conservation !
Santé et conservation, à toi la Gerlette, pour notre bien à tous...

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, mes salutations les plus distinguées.


Michel Hangartner

Copie à : Conseil communal

- **Information de la Municipalité :**

Nouvelle répartition des dicastères avec effet immédiat : (en gras = nouveau)

Stéphane Costantini, Syndic : administration générale, finances, aménagement du territoire, **urbanisme**, énergies

Roland Brouze : écoles et bibliothèque, social, église et culte, **sociétés locales et manifestations**

Luigi Fiorito : voirie, sécurité municipale, protection civile, défense incendie et secours

Christophe Maradan : bureau technique (travaux et police des constructions), services industriels, station d'épuration, **bâtiments**

Christophe Schwerzmann : forêts, tourisme, **infrastructures sportives et délégué à la SA des sports et loisirs de Vallorbe**

Cinquième objet

Election du nouveau bureau pour l'année 2018/2019

Mme la Présidente rappelle que pour cette élection et les suivantes, la loi sur les communes (révisée le 1^{er} juillet 2003) prévoit l'article 11 qui permet de déroger au règlement du conseil communal et qui stipule que :

« Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. »

Elle demande si un conseiller s'oppose à cette manière de procéder ? Ce n'est le cas, l'élection du bureau peut débuter.

PRESIDENT

Au nom du groupe Union démocratique du centre, M. I. Facchinetti propose la candidature de

M. Marcel Anex

Mme la Présidente demande à M. Anex s'il maintient sa candidature, c'est le cas.

M. Marcel Anex est élu sous les applaudissements du Conseil.

1^{er} VICE-PRESIDENT

Au nom du groupe Socialiste, M. C. Huguenin propose la candidature de

Monsieur Daniel Rosetti

Mme la Présidente demande à M. Rosetti s'il maintient sa candidature, c'est le cas.

Monsieur Rosetti est élu sous les applaudissements du Conseil.

2^{ème} VICE-PRESIDENT

Au nom du groupe Libéral Radical, M. Y. Jaillet propose la candidature de

Monsieur Alain Künzler

Mme la Présidente demande à M. Künzler s'il maintient sa candidature, c'est le cas.

Monsieur Künzler est élu sous les applaudissements du Conseil.

SCRUTATEURS

Au nom du PS, Mme L. Bréchon propose la candidature de

Monsieur Cédric Huguenin

Au nom du PLR, M. Y. Jaillet propose la candidature de

Monsieur Joël Jeanmonod

Messieurs Huguenin et Jeanmonod sont élus par applaudissements.

SCRUTATEURS SUPPLEANTS

Au nom de l'UDC, M. I. Facchinetti propose la candidature de

M. Christian Lirgg

Au nom du PLR, M. Y. Jaillet propose la candidature de

Mme Catherine Huguenin

Madame Huguenin et Monsieur Lirgg sont élus par applaudissements.

Arrivée de Mme Magnenat et de M. Stramke, 43 conseillers présents

Sixième objet

Rapport de la commission permanente des finances sur les comptes 2017

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion chapitre par chapitre ; la parole n'étant pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2017
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. **Les comptes communaux 2017 sont acceptés tels que présentés**
2. **Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2017**

Septième objet

Rapport de la commission permanente de gestion sur la gestion communale pour l'année 2017

M. L.-O. **Stramke**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion à son sujet :

M. Ch. **Lirgg** dit que dans le rapport de la commission sur la gestion communale pour l'exercice 2017 ; à la page 3, Réseau égouts et épuration, il est mentionné dans la dernière phrase du 2^{ème} paragraphe « *La Municipalité rappelle enfin que le rejet direct d'eaux usées à la rivière n'existe en principe plus.* »

Il relève qu'au niveau du quartier de la Source, l'Orbe est régulièrement polluée (30 cm de mousse, laquelle se répartit ensuite dans la rivière). Lors du début de la dernière législature, M. le Syndic avait précisé que ce problème serait réglé durant cette période. Pour la législature actuelle, ce problème se retrouve en tout dernier dans les programmes futurs de la Municipalité. Il espérait que M. Stéphane Costantini tiennent ses promesses.

M. S. **Costantini**, Syndic, en préambule, et avant de répondre à M. Lirgg, tient à préciser que quand ses collègues et lui-même, promettent quelque chose, ils tiennent parole.

Il confirme ensuite à M. Lirgg qu'il n'y a effectivement plus aucune conduite d'eaux usées appartenant à la Commune qui se jette dans la rivière. Les derniers travaux visant à supprimer ce type de canalisation ont effectivement été effectués, durant la précédente législature. Ils ont eu lieu à la rue des Grottes. Ce qui avait été prévu a donc été fait.

Selon M. Costantini, le problème auquel fait allusion M. Lirgg provient probablement d'une fosse septique ou d'une évacuation d'eaux usées privée et non pas communale. Il prie M. Lirgg de lui indiquer l'endroit où il a constaté la situation qu'il décrit.

En conclusion, M. le Syndic précise que, ce qui est noté dans le programme de législature et la planification des investissements, concerne la pose d'un collecteur entre la rue des Grottes et l'extrémité Ouest du quartier de la Source. Les propriétaires privés auront ensuite la possibilité de se raccorder sur ce collecteur. Ces travaux ne sont pas prévus lors de la législature actuelle.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2017
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

- 1. Le rapport de gestion est adopté**
- 2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017**

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 05/18 relatif à une demande de crédit de CHF 943'000.- en faveur de l'assainissement des infrastructures de la piscine.

M. Y. **Jaillet**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion à son sujet ; la parole n'étant pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 05/18 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

au vote à main levée, à l'unanimité :

- 1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'031'000.-, sous la forme d'un prêt sans intérêt au profit de la société « Sport et loisirs de Vallorbe SA »,**
- 2. D'accepter que ce prêt, porté comme nouveau compte au bilan, soit amorti en 20 ans sous forme d'abandon de créance,**
- 3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante, et/ou via le plafond d'emprunt.**

Neuvième objet

Rapport de la Commission d'urbanisme chargée d'examiner le préavis municipal No 06/18 relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- pour la révision du plan général d'affectation de la commune »

M. R. Gfeller, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion à son sujet ; la parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 06/18,
- ouï le rapport de la commission qui l'a étudié,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

au vote à main levée, à l'unanimité :

- 1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.- pour procéder à la révision du Plan général d'affectation de la commune sous déduction de la subvention accordée ;**
- 2. D'effectuer l'amortissement de ce montant par prélèvement au fonds de réserve général (9282.30) ;**
- 3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie communale et/ou via le plafond d'emprunt.**

Dixième objet

Rapport de la commission permanente de gestion sur la politique immobilière.

M. L.-O. Stramke, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion à son sujet ; la parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion.

Ce rapport n'étant pas soumis au vote, **Mme Teuscher** remercie la Commission de gestion pour son travail et Monsieur Stramke pour sa lecture.

Onzième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

No 08/18 Préavis municipal relatif à la vente de la parcelle No 298 de la Commune de Vallorbe pour la somme de CHF 810'000. --

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs S. Authouart, B. Haldemann, Joël Jeanmonod, I. Facchinetti, B. Rindlisbacher et Alain Kolly.

**No 09/18 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 583'000. --
concernant la mise aux normes en matière de défense incendie de la halle
industrielle du Day**

Messieurs Ch. Lirgg, S. Truan, S. Gendroz, L. Favre, Ch. Agnelot et J.-A. Chezeaux

Douzième objet

Communications de la Municipalité

M. L. Fiorito, Municipal, au sujet de l'intervention de M. Ponnaz du 23 avril dernier concernant la **procédure de licenciement du Commandant remplaçant de l'ORPC du Nord vaudois** dit qu'il ne veut pas relater tout ce qui a déjà été dit dans la presse mais comme cité lors de la dernière séance du conseil, une séance extraordinaire a eu lieu le 16 mai dernier à Agiez. La commission de gestion de l'organisation ORPC a pris en charge ce point et un rapport sera livré à fin août.

D'autre part, M. Fiorito communique :

Marquage

Ces prochaines semaines et selon les conditions météo, vont commencer les marquages de places de parc, lignes de séparations, passages piétons, etc. ainsi que la réfection des routes dans tout le village. Merci d'être tolérant et de respecter la signalisation.

Renfort des services de Sécurité municipale et de Voirie.

Afin de compléter le Service de la Sécurité municipale, M. David Henry a été engagé le 1^{er} juin dernier. Monsieur Henry, vallorbier avant tout, a une large expérience dans le domaine de la sécurité, est déjà pris ses marques dans le service.

Suite au départ à la retraite de M. Régis Mauerhofer au service de Voirie, nous avons engagé M. Romain Le Noene. Monsieur Le Noene âgé de 19 ans est au bénéfice d'un CFC d'agent d'exploitation. La Municipalité souhaite à ces deux messieurs une très cordiale bienvenue.

Compléments d'information suite à un article paru dans la presse.

Le giratoire du Creux est sur le territoire de la Confédération. Lorsque les travaux sur la route du Creux seront terminés on pourra s'en occuper en collaboration avec le canton.

Les décorations florales qui ont vu le jour dans Vallorbe sont biens des œuvres réalisées par les employés communaux et non pas par des entreprises externes.

Il y a des personnes et des collaborateurs qui font l'effort d'enjoliver notre village, qui se donnent de la peine, pour le plaisir des yeux de la population, qui y mettent des touches de couleurs, sous forme de massifs, de chaises décorées, etc... d'autres tentent d'améliorer la qualité de vie à Vallorbe en organisant des expos, et manifestations diverses. Et il y a les autres, ceux qui trouvent « à redire », et même qui y passent leur temps. A ceux-ci, je dirais : Participez, soumettez vos idées et créez... Une chose est certaine : Ceux qui ne font rien ne sont jamais critiqués.

Je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui par leur créativité et leur engagement rendent notre village encore plus beau !

M. Ch. **Maradan**, Municipal, souhaite donner quelques informations concernant les événements du 5 juin 2018 qui ont affecté notre Source La Gerlette.

- Suite aux importants et violents orages qui se sont abattus dans notre région durant cette période voire quelques jours avant, la turbidité a largement dépassé le seuil acceptable.
- Lors de notre autocontrôle du matin fait par le Service des Eaux (qui en effectue 4 par jour) la turbidité dépassait les 90 à savoir que la norme fixée par la Loi Fédérale sur l'Eau est de 1.
- Dès lors nous avons pris des mesures de précaution en avertissant immédiatement par téléphone le Secrétariat de l'Ecole, la Garderie, l'UAPE, le Foyer des Fontaines, le CMS,
- Un avis a été affiché aux piliers publics ainsi que sur la première page du site de la Commune.
- Les pharmacies et les cabinets médicaux ont également reçu les informations.
- De petites pancartes ont placées sur les fontaines du village.
- Nous avons mis à disposition des bouteilles d'eau dans les différentes salles de gym.
- Nous avons averti le Canton, plus précisément le SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires) de notre situation.
- Sans minimaliser l'importance de la situation bien au contraire,
- La turbidité n'est pas une pollution de l'eau, c'est une importante teneur de matière en suspension dans l'eau (comme du limon, de l'argile ou des particules organiques), ce qui la rend trouble.
- On suppose que dans notre cas :
- Ceci est dû aux fortes et impressionnantes précipitations qui ont remué le fond de notre nappe phréatique.
- Dans notre cas, et selon l'OAEC (Ordonnance sur la garantie de l'Approvisionnement en Eau potable en temps de Crise), la distribution de bouteilles d'eau ne s'applique pas car l'approvisionnement en eau est toujours possible puisqu'elle est rendue potable par la cuisson.
- Pour info, je vais vous donner quelques pointages sur la turbidité relevée :
- Mardi 5 juin : + de 90
- Mercredi 6 juin : à 8h 21.55 / à 14h 15.9
- Jeudi 7 : à 11h 6.53 / à 17h 4.83
- Du vendredi 8 au mardi 12 on est resté stable, à env. 3.66
- Depuis on descend gentiment pour arriver au samedi 16 juin à 9h 1.1, à 19h 0.996
- Dimanche 13 juin à 13h 0.872 et à 18h 0.981
- Aujourd'hui à 9h30 nous sommes à 0.765

- Des prélèvements ont été faits ce matin par le Service des Eaux et par le SCAV, ils ont été amenés directement au laboratoire Cantonale pour être analysés. Théoriquement nous devrions recevoir les résultats demain voire mercredi
- En espérant que les résultats soient bons et en accord avec le Canton, nous mettrons au plus vite la communication adéquate pour la Fin de l'alerte.
- Fort de cette expérience, des remarques constructives qui nous ont été apportées et de réflexions internes,
- Notre façon de transmettre l'information sera renforcée et adaptée afin que chaque bâtiment soit informé, ainsi que les gérances immobilières, les conseillers communaux, ceci en plus de ce qui a été fait pour l'Interdiction.
- En collaboration avec le Bureau Technique, nous mettons en place un fichier type de procédure en cas de renouvellement de cette situation et un autre en cas de pollution.
- Un petit complément d'info, le dossier du PDDE (Plan Directeur de Distribution d'Eau potable) avance, se finalise gentiment,
- Pour rappel c'est la vue actuelle de l'ensemble de notre réseau d'eau potable et des modifications à lui apporter afin de respecter les exigences en vigueur.
- Nous avons le devoir de lui apporter une 2^{ème} jeunesse et celui-ci en a bien besoin.
- Ceci comprend le captage, les réservoirs, une station de filtration, un 2^{ème} point d'approvisionnement en eau potable, ainsi que les conduites d'alimentation.
- Nous sommes désolés des désagréments auxquels la population a dû faire et doit encore faire face et vous remercions sincèrement pour votre tolérance et votre compréhension.
- Nous tenons à remercier toutes les administrations, tous les Services Communaux, toutes les personnes qui se sont mouillées dans cette eau trouble afin qu'elle redevienne claire. Je remercie à mes collègues de la Municipalité.
- UN GRAND MERCI POUR VOTRE TRAVAIL.
- A Vallorbe, durant cette législature et un bon bout de la suivante, on n'a pas fini d'entendre parler « d'eau »
- Que ce soit
- Avec le projet de la STEP qui suit son rythme de croisière et les travaux qui découleront du PDDE
- Merci de votre attention

M. S. Costantini, Syndic, communique :

Projet de création d'un hôtel dans l'ancienne laiterie de « La Concorde »

Le préavis vous sera remis lors de la prochaine séance du Conseil communal. La mise à l'enquête aura déjà lieu au préalable afin de disposer de tous les éléments avant la demande de crédit qui vous sera soumise.

Centre d'enregistrement et de procédure

Depuis début 2016, une incertitude règne quant à l'avenir de l'actuel Centre fédéral d'enregistrement et de procédure situé sur le territoire de la Commune de Vallorbe.

A la suite de plusieurs séances entre la Municipalité et les Autorités fédérales et cantonales, une solution a enfin pu être trouvée à la satisfaction des différents partenaires.

Une convention est en passe d'être signée entre la Confédération, le Canton et la Commune.

En date du 28 juin 2018 à 14h00, vous recevrez toutes et tous un courriel de la Municipalité vous expliquant la future affectation de ce Centre fédéral pour requérants d'asile.

A la même heure, une conférence de presse à l'intention des médias débutera dans la salle de réunions du Casino.

Enfin, le même jour, entre 17h00 et 19h00, la Municipalité et des représentants des Autorités fédérales et cantonales seront à disposition de la Population dans la grande salle du Casino afin de la renseigner sur la situation venir et répondre à ses questions.

Treizième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Quatorzième objet

Divers, questions et vœux

M. M. **Anex** remercie le conseil pour son élection à la Présidence 2018/2019. Il fera tout ce qui est en son pouvoir afin de porter bien haut les couleurs de notre village. Il donne d'ores et déjà rendez-vous à tous, le 1^{er} août prochain à 18 h00 à la Cantine. L'orateur sera M. Jean-Philippe Rapp, ancien commentateur à la télévision suisse romande.

M. D. **Rosetti** adresse également ses remerciements pour son élection à la Vice-Présidence.

M. A. **Künzler**, fait de même, en tant que 2^e vice-Président.

M. J.-A. **Chezeaux** tient à s'adresser à une dame du village :

Incivilité

Je vous ai vu, Madame, au matin du 25 avril 2018, déposer des ordures dans la poubelle publique se trouvant au bas du chemin vert.

Est-ce par pingrerie !!! Ou y-a-t-il un autre motif ? À vous de le dire.

On m'a même dit que vous accomplissiez ce geste assez régulièrement!

Dans le cadre de mon mandat de conseiller communal j'ai participé à l'élaboration du règlement communal sur la gestion des déchets de notre Commune qui prévoit des sanctions financières sévères utiles à éviter ce genre de comportement et c'est à ce titre que je pousse ce coup de gueule.

Je sais aussi que vous n'êtes pas la seule personne à avoir ce genre de comportement, à Vallorbe et c'est vraiment navrant.

Jacques-André Chezeaux

M. L.-O. **Stramke** déclare que lors de la dernière séance du Conseil (23 avril), notre collègue Jacques-André Chezeaux nous a rendu compte de son activité en tant qu'administrateur délégué par le Conseil au sein de la société Sports et loisirs de Vallorbe SA. Il a notamment relevé avoir participé à pas moins de 14 séances.

Dès lors, serait-il possible que son activité soit rémunérée par des jetons de présence de la caisse communale, de la même manière que les Conseillères et Conseillers qui participent à des commissions permanentes ou ad hoc? Sa question est double: est-ce possible/légal, la SA ayant été constituée sans but lucratif, le cas échéant, est-ce souhaitable?

Cela lui semble indispensable pour assurer une certaine attractivité du poste: il demande un investissement conséquent en temps, l'exemple de J.-A. Chezeaux le montre, et il me semblerait donc normal de le rémunérer par des jetons. Cette activité est même plus importante que celle requise pour les différentes commissions communales. Je rappelle encore que ce problème de l'attractivité avait déjà été relevé par la Commission ad hoc lors de l'adoption du préavis

M. J. **Perrin** demande pourquoi il n'y aurait que M. J.-A Chezeaux qui serait rémunéré.

M. L.-O. **Stramke** ne voit rien de choquant à ce que seul le délégué du Conseil touche des jetons, dans la mesure où il représente le Conseil et est délégué par ce dernier. Ce n'est pas le cas des délégués de l'AAPV et de la CP3V, qui exerçaient déjà des fonctions de type administratif de manière bénévole auparavant. Dans les faits, cela ne change donc rien pour eux. Enfin, l'activité des Municipaux au sein de la SA est comprise dans leur rémunération.

M. S. **Costantini**, Syndic dit qu'il va regarder si cela est possible, et qu'il répondra à cette question ultérieurement

M. Y. **Jaillet** déclare que comme la plupart d'entre vous sans doute, il a appris les changements de dicastères de notre Municipalité par voie de presse.

En plus de quinze années au sein de ce conseil, il n'a jamais vu un tel changement en cours de législature.

Il se dit surpris de n'avoir aucune explication aujourd'hui de la part de la Municipalité, en particulier pour ce qui concerne le Service des bâtiments.

Il n'ira pas par 4 chemins.

La plupart d'entre nous ont entendu que des difficultés seraient régulièrement rencontrées avec le chef du Service des bâtiments, difficultés avec la hiérarchie, avec le personnel, avec certaines sociétés locales et avec certaines entreprises locales.

Vallorbe reste un village où les langues se délient et les gens disent ce qu'ils ont sur le cœur. En notre qualité de conseillers communaux, nous sommes là aussi pour les écouter. Il faut bien sûr savoir garder une certaine prudence sur les informations qui nous parviennent. Cela dit, il n'y a pas de fumée sans feu, le changement de dicastère n'en est pas moins qu'un indice supplémentaire.

Aussi, il suggère à la Commission de gestion de se saisir de cette affaire et de faire toute la lumière à ce sujet. Cette commission est la seule qui dispose du pouvoir d'investigation nécessaire à cette mission. Il ne s'agirait pas, à son avis, d'une chasse aux sorcières, mais bien d'établir des faits avérés tant à charge qu'à décharge, dans le respect du droit d'être entendu.

Seule une telle investigation serait de nature à mettre hors de cause le chef de service en question une bonne fois pour toute, ou pas.

Mme F. **Manière** tient à appuyer vivement l'intervention de M. Jaillet. Elle aussi se pose des questions. En 25 ans de Conseil communal, elle n'a jamais connu de tels changements de dicastère en cours de législature. Déjà, en 2016, les gens se plaignaient et il était déjà question du même chef de service. Selon Mme Dvorak, Municipale à l'époque, à qui la question avait été posée, il n'y avait aucun problème avec ce monsieur et pourtant.....

Quinzième objet **Message de Mme La Présidente**

*Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Nous y voilà à la fin de mon année de Présidence. Il est déjà temps de tirer le bilan de cette année qui a passé à une vitesse folle.

Elle a commencé avec une petite dose de stress et d'appréhension lors de l'organisation de la Fête nationale du 1^{er} août.

Je souhaitais une fête placée sous le signe de la féminité, ce qui fut chose faite. Mme Micheline Calmy-Rey a gentiment accepté mon invitation et nous a honorés de sa présence. Je remercie encore de tout cœur ma fille Emma qui a donné une lecture très claire et un peu théâtrale du pacte, qui lui a valu, et lui vaut encore d'ailleurs, de nombreuses félicitations.

Puis l'année s'est 'écoulée au rythme des représentations officielles, des séances du Conseil et des dimanches de votation.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil communal plus de 50 fois durant cette année. C'était à chaque fois une expérience enrichissante et très agréable. Une manière unique d'élargir considérablement son réseau de connaissances et de vivre des expériences, parfois assez originales, comme par exemple donner le puck au début d'un match de hockey, en souliers au milieu de la patinoire. En prenant la présidence du Conseil on se rend compte à quel point Vallorbe est animée. Il y a une multitude de sociétés, d'associations et d'entreprises qui y sont actives. Et pour les entités que l'on connaît déjà on apprend avec un peu plus de précision leur mode de fonctionnement ainsi que les personnes qui les dirigent. Lors de cette cinquantaine de représentations, j'ai à chaque fois été accueillie chaleureusement, de même que par la population vallorbière en général.

Grâce au respect mutuel qui règne au sein de notre Conseil, de même qu'à la bonne tenue des débats, les 5 séances que j'ai eu l'honneur de présider se sont toutes passées sans anicroche. Un grand merci à Madame Manière, notre secrétaire, qui par son travail de qualité et son expérience est une aide solide. L'avoir à côté de moi à chaque séance était très rassurant. Merci également au greffe pour son professionnalisme et son accueil agréable.

Les dimanches de votation se sont, comme d'habitude, très bien déroulés. Grâce à vous, membres du bureau, qui effectuez ces tâches de dépouillement avec concentration et justesse. Sans oublier bien entendu nos huissiers qui font en sorte que tout ce qu'il faut soit exactement là où il le faut.

Merci à Monsieur le Syndic Stéphane Costantini pour sa disponibilité et ses réponses à mes différentes sollicitations, ainsi qu'à Messieurs les Municipaux qui m'ont accompagnée lors de nombreuses représentations.

Je me réjouis de retrouver ma place à la Commission des finances ainsi qu'à la Commission de gestion et remercie Madame Anne Rocca et Monsieur Stéphane Truan qui m'ont remplacé durant cette année.

Je passe le flambeau à Monsieur Anex en étant pleinement satisfaite de mon année présidentielle et lui souhaite énormément de plaisir dans sa nouvelle fonction. Je suis persuadée d'avoir fait mon possible afin de représenter au mieux notre conseil durant cette année et j'en retire une grande satisfaction, la satisfaction du travail accompli.

J'adresse encore un dernier merci. A ma famille, qui m'a suivie dans plusieurs de mes représentations, et qui a supporté mes nombreuses absences.

Je vous souhaite à tous un très bel été, de magnifiques vacances et vous donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil le lundi 27 août sous la présidence de Monsieur Marcel Anex.

Véronique Teuscher

Mme la Présidente se réjouit encore de passer un moment convivial lors du repas qui va suivre la séance. Elle souhaite un bon retour chez eux aux Conseillers qui n'y participent pas ainsi qu'à notre fidèle public. Il est 20h27 la séance est levée.

La Présidente :
Véronique Teuscher

La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 27 août 2018 à 20 h 15

Vallorbe, le 18 juin 2018/fm